

# COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU COLLECTIF BEGLAIS

DU JEUDI 3 OCTOBRE 2013

## MISE EN PLACE DE LA REFORME DES RYTHMES SCOLAIRES A BEGLES

55 personnes présentes (parents, enseignants, citoyens)

Ecoles représentées : Maternelles Boileau, Joliot Curie, Saint Maurice, Paul Vaillant Couturier, La Ferrade, Elémentaires Buisson, Langevin, Joliot Curie, Sembat, Gambetta, Salengro

### Synthèse des débats

#### 1) Constat de la situation à Bègles

Parents et enseignants ont découvert à la rentrée par l'intermédiaire du journal « A la Béglaise » le cadre posé par la mairie :

Temps périscolaire de 7h30 à 9H

Entrée en classe à 9h

Pause méridienne rallongée

Sortie des classes à 16h30

Temps périscolaire de 16h30 à 18h30

Parents et enseignants constatent que la municipalité n'a nullement pris en compte ce qu'ils avaient demandé lors des concertations et reste campée sur sa proposition de départ.

L'inquiétude est grande. Tout le monde est bien conscient que la réforme Peillon est totalement insuffisante et manque d'ambition pour atteindre l'objectif d'un meilleur respect du rythme de l'enfant et pour favoriser une meilleure entrée dans les apprentissages. Il s'agit maintenant d'aménager au mieux les journées de l'enfant et pourquoi pas d'être plus ambitieux en proposant un aménagement cohérent sortant des contraintes mises par la réforme, soumis à dérogation. Il est à espérer qu'un bilan des aménagements pratiqués à la rentrée 2013 soit fait et que la réforme évolue, soit réécrite. A nous d'être porteur d'un projet cohérent.

Or que propose la municipalité ? Un cadre posé dans le mépris des avis des différents partenaires et un contournement de la réforme pour des raisons purement économiques.

#### 2) Les préalables posés par les parents et les enseignants

- **Une entrée en classe à 8H30**

Il n'est pas envisageable de penser qu'un enfant puisse faire une heure trente de garderie le matin avant de rentrer en classe.

L'enseignant dans sa classe sait prendre en compte l'accueil des enfants à 8H30 pour le préparer à l'entrée dans les apprentissages.

En maternelle, une entrée en classe à 9h couperait le lien essentiel qu'ont les enseignants avec les parents le matin à l'arrivée des enfants.

Nul ne doute, même avec la présence d'animateurs, que le temps du matin entre 7h30 et 9h dans le cadre posé par la mairie, puisse être un temps autre qu'un temps de garderie.

- En élémentaire, **un allongement de la matinée de classe** : 8H30 – 12H soit 3H30 de classe, période favorable aux enseignements mobilisant le plus l'attention des enfants.

- **Une pause méridienne de 2 heures.**

Ce moment du midi est le moment où l'enfant doit pouvoir se ressourcer, se poser. C'est le temps de la restauration et d'une pause dans sa journée de classe. Il est important de ne pas multiplier les sollicitations à ce moment-là par des activités l'excitant et le fatigant. Ce moment doit être un moment

de temps libre et calme (par exemple : contes, bibliothèque, dessin, jeux de société, échecs, coins jeux, ...) Une pause méridienne trop longue engendrerait de l'excitation et de la dispersion.

- **Un allègement significatif de l'après-midi.**

Parents et enseignants refusent de rentrer dans la négociation de quarts d'heure. L'intérêt de l'enfant doit être trouvé. Plusieurs solutions sont discutées:

- Un raccourcissement de l'après-midi de classe de 45 minutes/une heure

- Une ou deux après-midi libérées dans la semaine pour des activités périscolaires. (dérogatoire)

Dans la deuxième situation, nous nous plaçons dans un cadre faisant l'objet d'une mesure dérogatoire puisque pour libérer une ou deux après-midi, il faudrait que les autres journées de classe soient de 6 heures comme actuellement. Se pose aussi le problème de la régularité de la semaine. Mais elle offre l'avantage de permettre la mise en place d'un temps périscolaire qui pourrait être plus cohérent, dans lequel l'enfant se pose plus et ne multiplie pas le nombre de cassures dans la journée.

Tout cela est à étudier de près et ne peut être fait que dans le cadre du PEDT (projet éducatif territorial).

Il apparaît donc difficile de se positionner sans connaissance du PEDT qui doit assurer la cohérence de la journée de l'enfant.

Parents et enseignants demandent donc à la mairie d'avoir connaissance du PEDT.

Dans le cadre posé par la mairie actuellement, il semblerait que le PEDT soit écrit par la suite. Il faudra alors remplir des cases alors que c'est globalement que doit être pensée la journée de l'enfant, c'est le PEDT qui assure cette cohérence et met du sens.

- **Eviter un morcellement de la journée et la multiplication d'intervenants**

### **3) Actions décidées pour porter nos revendications**

- Diffusion large du compte-rendu de la réunion du collectif réuni le mercredi 3 octobre
- Mettre à l'ordre du jour des conseils d'école la mise en place des nouveaux rythmes scolaires à Bègles
- Motion votée dans tous les conseils d'école de la ville. La motion sera envoyée à tous dans la semaine du 7 au 11 octobre
- Contacter la presse
- Rassemblement à la mairie lors du prochain conseil municipal le jeudi

Une prochaine réunion du collectif se tiendra autour de la question de la mise en place des nouveaux rythmes scolaires. Date à suivre...

**La réforme des rythmes scolaires ne se fera pas sans nous !!!**